



SYNDICAT MIXTE
AUZANCE, VERTONNE
ET COURS D'EAU CÔTIERS

COMITE SYNDICAL

AUZANCE, VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS

COMPTE-RENDU de réunion

Date de la réunion : le **23 FEVRIER 2018**

Lieu de la réunion : Maison des associations – **LES ACHARDS**

Date de la convocation : le 7 février 2018

Ordre du jour :

1. Approbation du compte administratif 2017 et affectation des résultats pour 2018
2. Approbation du compte de gestion du receveur 2017
3. Vote du budget primitif du SMSAV pour l'exercice 2018
4. Vote des participations des collectivités pour l'année 2018
5. Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor Côte de Lumière
6. Etude Milieux Aquatiques : validation du cahier des charges
7. Choix des entreprises pour le suivi complémentaire de la qualité des eaux
8. Modification des statuts du syndicat
9. Convention d'utilisation de l'outil AQUATIC avec le Département de la Vendée
10. Convention de partenariat avec la commune du Château d'Olonne pour la réalisation du profil de vulnérabilité bactériologique de Tanchet
11. Validation du bilan d'activités 2017
12. Affaires diverses

Liste des présences

Collectivités	Délégués Titulaires	Présence
Communauté de Communes Auzance Vertonne	Yannick MOREAU	Suppléant présent : Albert BOUARD
	Alain TAUPIN	Présent
	Bernard CODET	Absent / excusé
Communauté de Communes des Achards	Claude GROUSSIN	Absent / excusé
	Patrice PAGEAUD	Présent
	Joël BRET	Présent
Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	Edouard DE LA BASSETIERE	Présent + suppléant Eric ADRIAN
	Christian BATY	Présent
	Jannick RABILLE	Présent
La Roche-sur-Yon Agglomération	Marlène GUILLEMAND	Absente / excusée
	Jacques PEROYS	Absent / excusé
	Jany GUERET	Absent / excusé
Communauté de Communes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Patrick CHOUQUET	Présent
	Jean HEITZMANN	Absent / excusé
	Jean-Claude VILLETTE	Absent / excusé

Membres présents ou représentés (9) : 7 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

⇒ **Pouvoir de vote (8) :** 7 délégués titulaires et 1 délégué suppléant

Quorum (8) étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Etaient également présents :

- Olivier COQUIO, responsable du syndicat mixte,
- Elodie JOBARD, chargée de mission qualité de l'eau,
- Béatrice DAVIET, responsable RH et comptabilité du SMAV,
- Marianne MICHEAU, en charge de l'administration générale du syndicat du SCOT Vendée Cœur Océan.

M. CHOUQUET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1) Approbation du compte administratif 2017 et affectation des résultats pour 2018

2) Approbation du compte de gestion du receveur 2017

M. le Président laisse la parole à Mme DAVIET pour présenter le compte de gestion 2017, le compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 au budget 2018.

Compte de gestion 2017

Le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2017 retrace l'ensemble des écritures, titres et recettes émis, et tous les mandats de paiements ordonnancés. Il est conforme au compte administratif.

Compte administratif 2017

Il s'établit comme suit :

➤ **Fonctionnement** : Recettes : 198 858,45 €
Dépenses : 217 474,68 €
Résultat de l'exercice 2017 : - 18 616,23 €
Résultat de l'exercice précédent : + 81 090,09 €
Excédent de fonctionnement cumulé fin 2017 : + 62 473,86 €

➤ **Investissement** : Recettes : 141 957,19 €
Dépenses : 56 600,20 €
Résultat de l'exercice 2017 : + 85 356,99 €
Résultat de l'exercice précédent : + 136 862,07 €
Excédent d'investissement cumulé fin 2017 : + 222 219,06 €

M. le Président sort de la salle pour l'approbation du compte de gestion et du compte administratif.

M. TAUPIN (délégué des Sables d'Olonne Agglomération) procède au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion 2017.

⇒ **Délibération n° 23.02.2018-06** : Approbation du compte de gestion du receveur 2017

Le comité syndical, décide, à l'unanimité :

- ▶ **d'approuver et voter** le compte administratif 2017.
- ▶ **d'affecter** le résultat de fonctionnement à la section de fonctionnement R002 : + 62 473,86€ ;
- ▶ **de reporter** l'excédent d'investissement au compte R001 au budget 2018 pour 222 219,06 € correspondant au report de l'excédent de 2017 pour 136 862,07€ + l'excédent de l'année 2017 pour 85 356,99€.

⇒ **Délibération n° 23.02.2018-07** : Approbation du compte administratif 2017 et affectation des résultats pour 2018

3) Vote des participations des collectivités pour l'année 2018

Comme convenu dans le cadre du D.O.B., Monsieur le Président propose de maintenir le montant global des participations à 40 000 €. La répartition des participations est présentée dans le tableau des participations 2018.

Le comité syndical, décide, à l'unanimité :

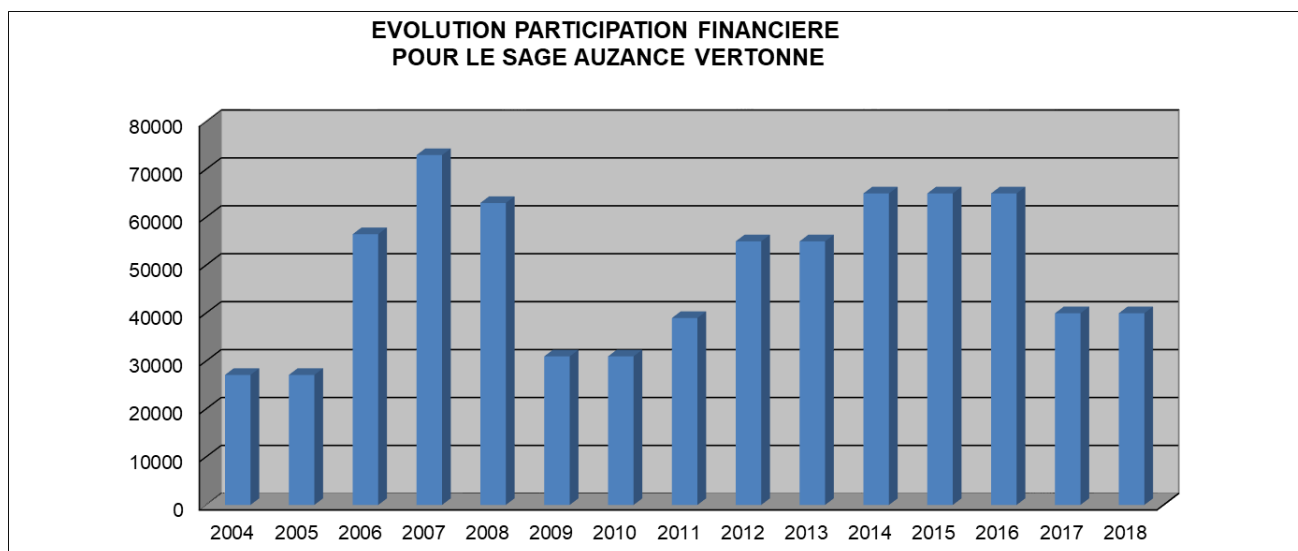
A partir des méthodes de calcul qui sont reprises dans l'arrêté sur les statuts n°221/SPS/04 du 18 mai 2004 soit :

- 1/3 du coût total réservé à la superficie,
- 1/3 du coût total réservé à la population,
- 1/3 du coût total réservé au potentiel fiscal.

- ▶ **d'approuver** à cette date que le montant des participations des collectivités au Syndicat Mixte Auzance-Vertonne soit de 40 000 € pour 2018 (voir tableau joint en annexe)

⇒ **Délibération n° 23.02.2018-08** : *Vote des participations des collectivités pour l'année 2018*

Voici pour information l'évolution des participations des collectivités depuis la création du syndicat mixte :



4) Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor Côte de Lumière

M. le Président propose au comité syndical une indemnité de conseil au taux de 50 % pour la prestation d'assistance et de conseil au Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers.

Le comité syndical, décide, à l'unanimité :

- ▶ **d'accorder** à titre personnel à Monsieur Ménard Christian, trésorier l'indemnité de conseil au taux de 50% pour la prestation d'assistance et de conseil au Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers,
- ▶ **d'accorder** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel 16 décembre 1983 et sera acquise à Monsieur Ménard Christian pour tout la durée du mandat, sauf délibération contraire.

⇒ **Délibération n° 23.02.2018-09** : *Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor Côte de Lumière*

5) Vote du budget primitif du SMAV pour l'exercice 2018 (Annexe)

Préalablement au vote du budget, M. COQUIO présente le plan de financement détaillé des sections de fonctionnement et d'investissement (dossier de séance).

Mme DAVIET présente ensuite la proposition budgétaire qui s'élabore en prenant en compte les aspects principaux suivants :

▶ **en fonctionnement**

- section équilibrée sans augmenter les participations des membres grâce à l'excédent de fonctionnement reporté ainsi qu'aux financements de la Région (dans le cadre du CRBV) et de l'Agence de l'eau, et ce malgré de forts amortissements liés aux études réalisées ;

▶ **en investissement**

- les dépenses liées au suivi de la qualité de l'eau et aux études de préparation du Contrat Territorial avec l'Agence de l'eau,
- quelques achats matériels liés au déménagement de la structure et aux projets.

Le comité syndical, décide, à l'unanimité :

- ▶ **d'approuver et de voter** le budget primitif 2018 annexé à ce présent compte-rendu.

⇒ *Délibération n° 23.02.2018-10 : Vote du budget primitif du SMAV pour l'exercice 2018*

6) Etude Milieux Aquatiques : validation du cahier des charges

M. le Président rappelle au comité syndical que l'un des dossiers majeurs pour le syndicat en 2018 est la préparation d'un Contrat territorial avec l'Agence de l'eau, afin d'engager une maîtrise d'ouvrage multiple pour la restauration des milieux aquatiques et la qualité de l'eau. Dans ce contexte, M. le Président explique la nécessité de mettre à jour l'étude initiale et rappelle que le syndicat s'est positionné comme maître d'ouvrage dans le Contrat Régional de bassin versant (CRBV). L'étude doit assurer les missions suivantes :

Le phasage de la mission est prévu comme suit :

- Phase 1 : diagnostic et définition des objectifs
- Phase 2 : programme d'actions et de suivi

Le budget alloué pour cette étude est de 30 000 € TTC. Une subvention est attendue de l'Agence de l'eau (70 %) et de la Région Pays de la Loire (10 %).

Après s'être vu présenté un projet de cahier charges, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- ▶ **d'approuver** le cahier des charges pour la mise à jour de l'étude préalable au Contrat Territorial volet « Milieux Aquatiques »,
- ▶ **d'approuver** le plan de financement et les demandes de subventions à opérer,

⇒ *Délibération n° 23.02.2018-11 : Validation du cahier des charges pour la mise à jour de l'étude préalable au Contrat Territorial volet « Milieux Aquatiques »*

7) Choix des entreprises pour le suivi complémentaire de la qualité des eaux

Mme JOBARD expose au comité syndical la procédure d'appel d'offres pour le choix du (ou des) prestataire (s) pour la mission d'étude « **Analyses de la qualité des eaux des cours d'eau du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers** », pour une durée de 3 ans (2018,2019 et 2020), décomposée en cinq lots :

- Lot n°1 : Campagnes d'analyses de l'Indice Biologique Global - DCE (IBG)
- Lot n°2 : Campagnes d'analyses de l'Indice Biologique Diatomées (IBD)
- Lot n°3 : Campagnes d'analyses de l'Indice Poissons Rivières (IPR)
- Lot n°4 : Campagnes d'analyses de l'Indice Biologique Macrophytique Rivière (IBMR)
- Lot n°5 : Analyses des paramètres physico-chimiques et pesticides
 - **OPTION** du Lot 5 : Prélèvements des paramètres physico-chimiques et pesticides

Voici ci-dessous le tableau récapitulatif par lot :

Lot 1 : Indice Biologique Global -DCE : CLASSEMENT FINAL

	Lot 1 : IBG	TOTAL / 20	Coûts /10	Technique + Calendrier /10
1	SARL Aquascop Biologie	16,4	6,4	10,0
2	Eurofins Hydrobiologie France	18,5	9,5	9,0
3	Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée	19,5	10,0	9,5

LOT 2 : Indice Biologique Diatomique : CLASSEMENT FINAL

	Lot 2 : IBD	TOTAL / 20	Coûts /10	Technique + Calendrier /10
1	SARL Aquascop Biologie	17,1	7,1	10,0
2	Eurofins Hydrobiologie France	19,9	9,9	10,0
3	Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée	20,0	10,0	10,0

LOT 3 : Indice Poissons Rivière : CLASSEMENT FINAL

	Lot 3 : IPR	TOTAL / 20	Coûts /10	Technique + Calendrier /10
1	SARL Aquascop Biologie	16,6	6,6	10,0
2	Eurofins Hydrobiologie France	14,9	4,9	10,0
3	Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée	19,5	10,0	9,5
4	Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	19,0	9,5	9,5

LOT 4 : Indice Biologique Macrophytique en Rivière : CLASSEMENT FINAL

	Lot 4 : IBMR	TOTAL / 20	Coûts /10	Technique + Calendrier /10
1	SARL Aquascop Biologie	18,8	8,8	10,0
2	Eurofins Hydrobiologie France	17,0	7,0	10,0
3	Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée	20,0	10,0	10,0

LOT 5 : Pesticides : CLASSEMENT FINAL**OFFRE DE BASE**

	Lot 5 : PC + pesticides offre de base	TOTAL / 20	Coûts /10	Technique + Calendrier /10
1	CARSO-LSEHL	19,5	10,0	9,5
2	Eurofins Hydrologie Est	16,4	7,4	9,0
3	Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée	18,1	8,1	10,0

OFFRE AVEC OPTION

	Lot 5 : PC + pesticides avec option	TOTAL / 20	Coûts /10	Technique + Calendrier /10
1	CARSO-LSEHL	16,6	7,1	9,5
2	Eurofins Hydrologie Est	15,5	6,5	9,0
3	Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée	20,0	10,0	10,0

Le comité syndical, décide, à l'unanimité :

- ▶ **de retenir** le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée pour les lots 1, 2, 3, 4 et le lot 5 avec option, pour un montant total de 48 184,52 € HT (marché jusqu'au 31 décembre 2020).
- ⇒ *Délibération n° 23.02.2018-12* : Choix des entreprises pour le suivi complémentaire de la qualité des eaux

8) Modification des statuts du syndicat

M. le Président rappelle qu'un projet de statuts a été travaillé avec les présidents d'EPCI membres afin de prendre en compte les éléments suivants :

- le **déménagement du siège** du syndicat des achards vers Talmont-Saint-Hilaire, à des fins de mutualisation de locaux avec le syndicat mixte du SCOT Vendée Cœur Océan,
- le scénario de gouvernance GEMAPI acté par les collectivités du territoire, attribuant la compétence GEMAPI aux EPCI membres du syndicat,
- une **reformulation des compétences actuelles** du syndicat pour être conforme à l'article L. 211-7 du code de l'environnement,
- une nécessaire **modification de la représentativité du comité syndical et des participations des membres** pour être mieux ajustées par rapport à la population et la superficie des territoires.

Après lecture du projet de statuts par le Président, le comité syndical, décide, à l'unanimité :

- ▶ **d'approuver** les nouveaux statuts du syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers.

⇒ *Délibération n° 23.02.2018-13 : Choix des entreprises pour le suivi complémentaire de la qualité des eaux*

La décision de modification est prise par arrêté préfectoral.

A compter de la notification de la délibération du syndicat mixte, l'organe délibérant de chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de statuts du syndicat mixte. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

9) Convention d'utilisation de l'outil AQUATIC avec le Département de la Vendée

M. le Président rappelle que le syndicat mixte met en place à partir de cette année un suivi complémentaire de la qualité des eaux.

Dans le cadre de ses missions de suivi des eaux superficielles et souterraines, le Département, en sa qualité de gestionnaire de données sur l'eau, dispose d'un outil de bancarisation et de valorisation des données qualitatives et quantitatives sur l'eau, dénommé « AQUATIC ». Afin de mutualiser les moyens et de centraliser les données acquises sur le territoire départemental, le Département a souhaité ouvrir l'utilisation de l'outil AQUATIC aux opérateurs locaux qui réalisent des suivis de la qualité des eaux de la Vendée.

M. le Président fait lecture du projet de convention définissant les conditions et modalités d'utilisation par le syndicat de l'outil AQUATIC dont dispose le Département, pour la réalisation d'une base de données commune sur la qualité des eaux de la Vendée.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- ▶ **d'approuver** la convention d'utilisation de l'outil AQUATIC avec le département de la Vendée, telle que présentée dans le dossier de séance.

⇒ *Délibération n° 23.02.2018-14 : Convention d'utilisation de l'outil AQUATIC avec le Département de la Vendée*

10) Convention de partenariat avec la commune du Château d'Olonne pour la réalisation du profil de vulnérabilité bactériologique de Tanchet

M. le Président informe le comité syndical que l'accord de programmation signée entre l'Agence de l'eau, l'Agglomération des Sables d'Olonne, les villes du Château d'Olonne et des Sables d'Olonne, et le Département, indique un enjeu important de reconquête de la qualité bactériologique de la baie des Sables d'Olonne.

La commune du Château d'Olonne lance une étude qui doit permettre de définir une politique cohérente à l'échelle de la baie et plus particulièrement du bassin versant du Tanchet. Elle permettra d'aboutir à un programme d'actions prioritaires et chiffrés et répondra aux problématiques rencontrées par les collectivités, en particulier la qualité des eaux du Tanchet. L'objectif principal à terme est de restaurer la qualité bactériologique des sites de pêche à pied de loisir de l'Horloge et de Tanchet. Cette démarche ne pourra que conforter la bonne qualité des eaux de baignade de la plage du Tanchet. L'étude vise donc à identifier les sources de pollution bactériologique du site du Tanchet et à proposer un programme d'actions correspondant.

M. le Président précise que cette action entre dans le cadre des objectifs du SAGE :

- objectifs de qualité bactériologique de la baie des Sables d'Olonne (sites de l'Horloge et de Tanchet)
- disposition n°21 : mettre en œuvre un programme de réduction des pollutions microbiologiques

La maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par la commune du Château d'Olonne. Le budget alloué en 2018 pour l'étude est de 60 000 € TTC. Une subvention d'au moins 60 % du montant de l'étude est attendue par l'intermédiaire de l'Agence de l'eau.

La commune du Château d'Olonne propose au syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers et à la commune des Sables d'Olonne d'être associés aux différentes phases d'étude et de participer financièrement, chacune à hauteur d'un tiers des dépenses résiduelles hors subvention et hors TVA. Ainsi M. le Président fait lecture d'un projet de convention tripartite pour rappeler les termes de ce fonctionnement et cette répartition.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- ▶ **d'approuver** le partenariat tripartite avec les communes du Château d'Olonne et des Sables d'Olonne, tel que présenté avec le projet de convention dans le dossier de séance.

⇒ *Délibération n° 23.02.2018-15 : Convention de partenariat avec la commune du Château d'Olonne pour la réalisation du profil de vulnérabilité bactériologique de Tanchet*

11) Validation du bilan d'activités 2017

M. COQUIO présente le rapport d'activités du syndicat pour l'année 2017 qui détaille le bilan de l'année écoulée ainsi que les grandes orientations vues dans le cadre du Débat d'orientation Budgétaire réalisé lors du dernier comité syndical en janvier.

Le bilan d'activités 2017 a été envoyé aux délégués par mail avec l'invitation. Il n'appelle pas de commentaires.

Le bilan d'activités 2017 est donc validé à l'unanimité.

Le rapport sera mis en ligne sur le site Internet du syndicat et servira à la demande de solde des subventions liées au fonctionnement de la structure.

Le Président du Syndicat
Edouard De LA BASSETIERE

SYNDICAT MIXTE DU SAGE
AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS
2, rue Michel Breton
ZA Sud-Est - CS 90116
85150 LA CHAPELLE ACHARD
Tél. 02 51 05 88 44



COMPTE ADMINISTRATIF 2017 / BUDGET 2018

Section de fonctionnement				Section d'investissement					
Dépenses de fonctionnement		Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018	Dépenses d'investissement		Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018
011	Charges à caractère général	59 160	14 305	31 400	20	Immobilisations incorporelles	379 574	16 020	472 679
60	Achats	1 790	735	8 300		Dont GEMAPI (restes à réaliser 2016 pour 36 600€)	36 600	16 020	21 000
	Dont panneaux d'information sur l'entretien des espaces publics 6 600€, carburant 700€, fournitures diverses de bureau 700€...					Actualisation étude préalable à un volet "milieux aquatiques" du CT			30 000
61	Services extérieurs	43 160	10 884	18 650		Etude préalable à un volet "pollutions" du CT et suivi qualité de l'eau			100 000
	Dont : * contrats de maintenance logiciels: 4 700€ * loyer annuel 4 000€ * hébergement internet 800€ * Entretien véhicule 1 500€ * Assurance véhicule et responsabilité civile 940€					Etudes bactériologiques littoral			70 000
62	Autres services extérieurs	14 210	2 686	4 450		Etude des volumes prélevés et prélevables			
	Dont : communication pour le mémo du SAGE et la lettre du SAGE 2018 : 2 100€, réception 500€, frais dépl. 500€, téléphonie 300€, indemnités au comptable 250€...					Etudes diverses	341 474		249 679
012	012 - Charges de personnel	85 900	74 491	87 710		Frais d'insertion	1 500		2 000
012	Charges de personnel	85 900	69 313	80 830	21	Immobilisations corporelles	1 000	876	10 200
	Réel 2017: 1 ETP en moins sur 2 mois soit -5 500€ +1 ETP ingénieur remplacé par 1 ETP technicien sur 8 mois soit -5 900€		5 178	5 280	040	Opérations d'ordre (amortissement des subventions)	38 804	38 350	31 600
Nv012	Charges nouvelles de personnel			1 600	041	Opérations d'ordre (intégration frais d'étude)	1 500	1 354	2 000
022	022 - Dépenses imprévues	15 000	0	5 000		Total dépenses d'investissement	420 878,07	56 600,20	516 479,06
023	023 - Virement à la section d'investissement	4 361	0						
65	Autres charges de gestion courante (cotisation FDAS)	400	239	400		Recettes d'investissement	Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018
66	Intérêts de la dette	0	0	0	001	Résultat d'investissement constaté	136 862,07		222 219,06
67	Charges exceptionnelles	1 000	0	1 000	10	FACTVA	0	0	30 000
042	Opérations d'ordre entre sections (amortissements matériels et études)	131 000	128 440	117 500	13	Subventions sur études	147 155	12 163	144 760
	Total des dépenses de fonctionnement	296 821,09	217 474,68	243 009,86	1312	Régions	26 520	1 520	25 040
						Actualisation étude préalable à un volet "milieux aquatiques" du CT			3 000
						Etude préalable à un volet "pollutions" du CT			20 000
002	Résultat de fonctionnement constaté	81 090,09	0	62 473,86		Acquisition de l'exposition "sauvages des rues : belles et rebelles"			1 800
013	6419 - Atténuation de produits (rembt cotisation assurance CNP)	0	1 399	0		Acquisition d'une malette de prélèvements			240
74	74 - Dotations et participations	172 367	159 109	127 696	1313	Départements			
7472	Subventions Région	58 584	0	24 256	1316	Agence de l'eau	120 635	10 643	119 720
	Animation CRBV			20 156		fin étude GEMAPI			16 464
	Réalisation de panneaux d'information sur l'entretien des espaces publics (aide de 36% du HT)			1 980		Actualisation étude préalable à un volet "milieux aquatiques" du CT			21 000
	Journée de sensibilisation sur le bocage et sur les pratiques agricoles économes en intrants (aide de 40% du HT)			2 120		Etude préalable à un volet "pollutions" du CT			60 000
74741	Participation des EPCI et communes membres	40 000	40 000	40 000		Etudes bactériologiques littoral			35 000
7478	Subventions Agence de l'eau	73 783	119 109	63 440		Acquisition de l'exposition "sauvages des rues : belles et rebelles"			3 000
	Animation de la clé 80% d'un plafond de 8 000€			6 400		Acquisition d'une malette de prélèvements			720
	Frais de fonctionnement général : 80 % d'un forfait de 22 000 € (12 000 € poste 1 et 10 000 € poste 2)			13 600		Opérations d'ordre	136 861	129 794	119 500
	Charges salariales : 60 % sollicités (sur 80 % possible)			40 140		O21 - Virement de la section de fonctionnement	4 361	0	0
	Réalisation de panneaux d'information sur l'entretien des espaces publics (aide de 50%)			3 300		O40 - Opérations entre sections : amortissements	131 000	128 440	117 500
75	758 - Produits divers	4 560	0	21 240		O41 - Opérations patrimoniales : frais d'insertion	1 500	1 354	2 000
	CDC Vendée Grand Littoral rembt salaire sur mise à disposition d'un agent 17 000€ et refacturation partenaires agricoles 4 240€	4 560		21 240		Total des recettes d'investissement	420 878,07	141 957,19	516 479,06
042	Opérations d'ordre (amortissement des subventions)	38 804	38 350	31 600		Résultat d'investissement		85 356,99	0
	Total des recettes de fonctionnement	296 821,09	198 858,45	243 009,86					
	Résultat de fonctionnement		-18 616,23	0					

Annexe